



DEMANDE POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT UN OU DES LOGEMENTS

Ceci n'est pas une autorisation à commencer la démolition.

ADRESSE DE L'IMMEUBLE			
DEMANDEUR		COURRIEL	
TEL1	TEL2	TÉLÉCOPIEUR	
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE, LETTRE D'AUTORISATION SOUMISE?		<input type="radio"/> OUI	NON – À SOUMETTRE AVANT LE
AU MOMENT DE LA DEMANDE, Y-A T-IL UN OU DES LOCATAIRES HABITANT L'IMMEUBLE?		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
SI OUI, CONFIRMATION SOUMISE À L'EFFET QUE LE(S) LOCATAIRE(S) A (ONT) ÉTÉ AVISÉ(S)?		<input type="radio"/> OUI	NON – À SOUMETTRE AVANT LE

DOCUMENTS REQUIS

1. DEMANDE OFFICIELLE	OUI	NON – À SOUMETTRE AVANT LE	S/O
LETRE EXPLIQUANT LE PROJET (utilisation du sol proposée, description des techniques qui seront utilisées pour la démolition, etc.)	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
RAPPORT préparé par un professionnel (architecte, technologue, inspecteur en bâtiment, ingénieur, évaluateur ou autre professionnel du domaine de l'immobilier) décrivant l'état de détérioration du bâtiment et expliquant pourquoi il ne peut être rénové. Les coûts de la restauration doivent être établis et indiqués	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
ÉCHÉANCIER approximatif des travaux de démolition et de reconstruction	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
AUTRE INFORMATION pertinente devant être considérée dans l'analyse de cette demande	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

2. PLANS	OUI	NON – À SOUMETTRE AVANT LE	S/O
CERTIFICAT DE LOCALISATION DE LA PROPRIÉTÉ AVANT DÉMOLITION incluant la localisation des arbres matures existants et servitudes (Bell Canada, Hydro-Québec, etc.)	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
TROIS (3) SÉRIES DE PLANS D'ARCHITECTURE incluant le plan de site à l'échelle indiquant l'emplacement et les dimensions du futur bâtiment sur le terrain et l'emplacement et les dimensions des entrées d'auto, les plans d'élévation de toutes les façades, les détails de matériaux de revêtement (types et couleurs) de murs, de toiture et des boiseries, les plans de plancher de chaque étage	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
TROIS (3) SÉRIES DE PLANS TOPOGRAPHIQUES indiquant les niveaux de terrain existants et proposés à chaque 5 m d'intervalle (exigés par le service de l'Ingénierie et du traitement de l'eau) et montrant tous les arbres sur le terrain ainsi que tous les arbres à abattre et confirmant les espèces et endroits des nouveaux arbres qui seront plantés	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Si le bâtiment existant est remplacé par un nouvel aménagement paysager : trois (3) copies d'un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte du paysage, montrant les aires pavées et gazonnées, le stationnement et ses dimensions, les plantations proposées, etc.	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
PERSPECTIVE EN COULEUR du bâtiment proposé	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
PLAN À L'ÉCHELLE DE LA FAÇADE PRINCIPALE (en couleur ou en noir et blanc), OU UN MONTAGE PHOTO , montrant l'insertion de la nouvelle construction entre les maisons existantes voisines	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

3. DOCUMENTS IMPORTANTS ADDITIONNELS	OUI	NON – À SOUMETTRE AVANT LE	S/O
ÉCHANTILLONS DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – COULEURS ET MATÉRIAUX (murs extérieurs, toiture et boiseries)	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
PHOTOS COULEUR DE CHAQUE MUR du bâtiment à démolir	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
SOMMAIRE ÉCRIT expliquant comment le projet respectera les critères du règlement sur les PIIA : PC-2628-9	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
DEMANDE DE LOTISSEMENT s'il y a lieu	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

4. TARIFS APPLICABLES	PAYÉ	NON – À PAYÉ AVANT LE	PAYÉ	NON – À PAYÉ AVANT LE
200\$ POUR LA DEMANDE D'ÉTUDE	<input type="radio"/>		200\$ POUR LA PUBLICATION	<input type="radio"/>

FRAIS ADDITIONNELS EXIGÉS UNE FOIS LA DEMANDE DE DÉMOLITION APPROUVÉE:

GARANTIE FINANCIÈRE DE DÉMOLITION: 10 000\$ À PAYER AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS
TARIF DE PERMIS DE CONSTRUCTION: 9\$/1000\$ DE VALEUR DE TRAVAUX, À PAYER AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS
DÉPÔT POUR DOMMAGES: 2 000\$ À PAYER AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS
TARIF DE L'INGÉNIERIE: À DÉTERMINER AU COURS DE L'ÉTUDE DE LA DEMANDE, À PAYER AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS
GARANTIE FINANCIÈRE DE PIIA: À LA DISCRÉTION DU CONSEIL, À PAYER AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS, S'IL Y A LIEU

SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE
NOM DE DEMANDEUR EN LETTRES MOULÉES	

REÇU AU SERVICE D'URBANISME LE	PAR
---------------------------------------	------------